

## **COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

11<sup>e</sup> Bilan annuel des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse

## 35 ans d'engagement auprès des enfants À l'heure des choix, un investissement social à préserver

Rimouski, le 22 septembre 2014 - Il y a 35 ans, en 1979, le Québec faisait figure de pionnier en implantant la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Ce tournant décisif reconnaissait aux enfants un statut de citoyen à part entière et désignait un directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) dans chaque région du Québec qui avait dorénavant la responsabilité de protéger tous les enfants de son territoire. Un rôle que les DPJ exercent encore aujourd'hui avec l'énergie du premier jour.

À l'occasion de leur onzième bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec veulent souligner que le Québec étant aujourd'hui confronté à des choix difficiles sur le plan financier, il est impératif de continuer à placer les enfants au sommet de ses priorités.

En effet, depuis 2010, une hausse significative de 17,3 % du nombre de signalements est observée provincialement alors que les établissements offrant des services aux enfants, aux jeunes et aux familles en difficulté ont été soumis à des compressions budgétaires et continueront vraisemblablement de l'être.

En 2013-2014, les DPJ ont traité 82 919 signalements, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. Ce nombre représente une moyenne de 227 situations d'enfants signalés par jour au Québec.

Ce sont les signalements pour négligence et risque sérieux de négligence qui ont été retenus dans une plus grande proportion, soit 35,8 % pour l'ensemble du Québec, suivi de près par les abus physiques et les risques sérieux d'abus physiques.

Au Bas-Saint-Laurent, au cours de l'année 2013-2014, 2 049 signalements ont été reçus, soit une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente. Cependant, le nombre de signalements retenus a connu une hausse de 11 % durant la dernière année. La négligence et le risque sérieux de négligence demeurent les causes les plus retenues par le DPJ, soit une situation sur deux. Quant aux abus physiques, pour l'année dernière, il s'agit d'une situation sur cinq.

## Des progrès importants et des défis qui demeurent

Depuis 35 ans, des progrès notables ont été réalisés au Québec pour mieux protéger les enfants et soutenir les familles. La LPJ, les pratiques et les modes d'intervention ont évolué au gré des nouvelles réalités sociales : reconfiguration des structures familiales et la recrudescence des problèmes de santé mentale.

Les connaissances et les expertises permettent de mieux intervenir et d'outiller davantage les parents afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins fondamentaux de leurs enfants. La collaboration entre les différents partenaires s'est également intensifiée avec pour résultat un maintien accru des enfants dans leur famille.

35 ans plus tard, nous sommes encore toutefois très loin d'un monde sans maltraitance à l'égard des enfants. Les milliers de signalements retenus chaque année au Québec témoignent de la nécessité de maintenir et d'élargir le réseau de soutien et de services pour les enfants et les familles en grande difficulté.

## À l'heure des choix, des inquiétudes

Préoccupés par l'impact du contexte socio-économique sur la situation et les conditions de vie des enfants en difficulté et par l'importance de maintenir un niveau de service permettant la protection des enfants et l'aide aux familles, les DPJ insistent pour que nous fassions des enfants une priorité nationale.

Ils invitent nos décideurs à garder en tête l'impact des coûts sociaux et financiers à plus long terme engendrés par la maltraitance, le manque de soutien et la non réponse aux besoins des enfants et des familles.

- 30 -

Source : Association des centres jeunesse du Québec

Pour **renseignements** et **entrevues** avec monsieur Éric St-Laurent, directeur de la protection de la jeunesse et directeur provincial

Ariane Doucet-Michaud Responsable des communications et des relations avec la communauté

Téléphone : 418 722-1803 Cellulaire : 418 730-6111